

Conseil Municipal - Débat sur le Grand Canal - Rappel au règlement de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je tiens simplement au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» à m'associer au souhait formulé par M. FOUSSERET. Autant nous ne souhaitons pas que ce débat intervienne lors des tensions forcément inévitables d'une campagne électorale, autant nous pensons que la plage de temps avant les vacances est fort bien venue et nous nous associerons très volontiers à ce débat. Ce que nous souhaitons, c'est être prévenu de la date le plus tôt possible pour que nous ayons le temps d'en bien voir tous les aspects.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sera fait dans les meilleures conditions.

M. VIALATTE : Juste un mot Monsieur le Maire pour indiquer que le Président du Conseil Général, ce matin, en réponse à une question de notre collègue FOUSSERET, a fait savoir qu'il était lui-même favorable au principe de l'organisation d'un tel débat et que naturellement le choix de la date de ce débat devant le Conseil Général serait lié à l'apaisement de la période électorale qui risque de se prolonger avec un référendum prochain. Voilà ce qu'a indiqué le Président ce matin.

M. FOUSSERET : Je tiens à rectifier l'information. Le Président du Conseil Général s'était engagé à tenir ce débat. Or maintenant, il a décidé, et le Maire de Besançon vient de prendre une position totalement différente et je crois que chacun appréciera, de repousser ce débat après les référendums législatifs, c'est-à-dire aux calendes grecques. Alors si vous voulez donner une information, donnez une information qui soit vraie et non déformée. Chacun appréciera effectivement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que nous ne sommes pas ici dans l'Assemblée Départementale. Vous vous expliquerez le moment venu, où vous voudrez, peu importe mais en tout cas pas ici.

Dont acte.